PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

22.12.2008

AMENDEMENTS
1 - 65

Projet de rapport
Gérard Deprez
(PE414.169v02-00)

sur la visite de la délégation LIBE en Italie les 18 et 19 septembre

(urgence des camps nomades)

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Titre

Texte du rapport	*Amendement*
sur la visite de la délégation LIBE en Italie les 18 et 19 septembre (urgence des camps ***nomades***[1])	sur la visite de la délégation LIBE en Italie les 18 et 19 septembre (urgence des camps ***roms***[1])

Or. en

Amendement 2
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
La visite

Texte du rapport	*Amendement*
	Dans le contexte des préparatifs de la visite, la commission LIBE a demandé au service juridique du Parlement de présenter un avis ayant pour objet: "Criminalisation éventuelle de l'immigration légale – aggravation des peines – compatibilité avec le droit de l'Union européenne et les droits fondamentaux", lequel aboutit aux conclusions suivantes: ***- sur la présence irrégulière de citoyens de l'Union européenne:*** (i) ***les dispositions correspondantes du droit communautaire s'opposent à toute législation nationale qui considère comme une circonstance aggravante, en cas de crime ou de délit, le seul fait que la personne concernée soit ressortissante d'un État membre et se trouve en situation***

[1] Cette modification s'applique à l'ensemble du texte

	irrégulière dans un autre État membre; ***- sur la situation des immigrés clandestins*** (ii) ***aucune des dispositions des traités UE et CE ni d'aucun traité relatif à la protection des droits fondamentaux ne s'oppose au fait que l'immigration illégale puisse être considérée par une législation nationale comme un délit ou un crime et sanctionnée en tant que telle au travers des sanctions pénales correspondantes dans le respect, naturellement, du principe de proportionnalité des peines par rapport aux infractions commises et, de façon plus générale, dans le respect des droits fondamentaux;*** (iii) ***une aggravation de la peine, dans le cas où l'auteur du crime est ressortissant d'un pays tiers est présent sur le territoire d'un État membre et se trouve en situation d'immigration illégale, ne relèverait pas du droit de l'Union européenne ni du droit communautaire mais de la compétence des États membres.***
La visite a eu lieu du 18 au 20 septembre 2008 et, dans ce cadre, la délégation du PE a eu l'occasion de rencontrer des parlementaires des deux chambres italiennes, le ministre italien des affaires intérieures, le maire de Rome, le contrôleur italien de la protection des données et un certain nombre d'ONG.	La visite a eu lieu du 18 au 20 septembre 2008 et, dans ce cadre, la délégation du PE a eu l'occasion de rencontrer des parlementaires des deux chambres italiennes, le ministre italien des affaires intérieures, le maire de Rome, le contrôleur italien de la protection des données et un certain nombre d'ONG.
	Or. it

Amendement 3
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
La visite

Texte du rapport	*Amendement*
Projet de rapport	*Projet de rapport*
Compte tenu de la résolution du PE du 10 juillet 2008, la délégation LIBE s'est concentrée essentiellement sur les questions suivantes (qui relèvent de ses compétences):	Compte tenu de la résolution du PE du 10 juillet 2008, la délégation LIBE s'est concentrée essentiellement sur les questions suivantes (qui relèvent de ses compétences):
▪ le risque de discrimination directe ou indirecte (article 13 TCE) de catégories de personnes comme les nomades d'origine rom, qui pourrait découler d'un recensement réalisé pour des raisons de sécurité publique;	▪ le risque de discrimination directe ou indirecte (article 13 TCE) de catégories de personnes comme les nomades d'origine rom, qui pourrait découler d'un recensement réalisé pour des raisons de sécurité publique;
▪ la protection des droits de l'homme et notamment des droits des mineurs;	▪ la protection des droits de l'homme et notamment des droits des mineurs***, conformément à l'article 29 sur la prévention des délits commis contre des mineurs, et des articles 33 du traité UE et 64 du traité CE sur le maintien de l'ordre public et la protection de la sécurité intérieure***;
▪ l'expulsion de citoyens de l'UE pour des motifs non conformes au droit européen et notamment à la directive 38/2004. (Cette question est aussi le sujet d'un rapport d'initiative LIBE concernant la situation dans tous les États membres de l'UE. Un questionnaire a été adressé à tous les parlements nationaux).	▪ l'expulsion de citoyens de l'UE pour des motifs non conformes au droit européen et notamment à la directive 38/2004. (Cette question est aussi le sujet d'un rapport d'initiative LIBE concernant la situation dans tous les États membres de l'UE. Un questionnaire a été adressé à tous les parlements nationaux).
	Or. it

Amendement 4
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
The Visit

Texte du rapport	*Amendement*
La visite a eu lieu du 18 au 20 septembre 2008 et, dans ce cadre, la délégation du PE a eu l'occasion de rencontrer des parlementaires des deux chambres italiennes, le ministre italien des affaires intérieures, le maire de Rome, le contrôleur italien de la protection des données et un certain nombre d'ONG. Compte tenu de la résolution du PE du 10 juillet 2008, la délégation LIBE s'est concentrée essentiellement sur les questions suivantes (qui relèvent de ses compétences): - le risque de discrimination directe ou indirecte (article 13 TCE) de catégories de personnes comme les ***nomades d'origine rom,*** qui pourrait découler d'un recensement réalisé pour des raisons de sécurité publique;	La visite a eu lieu du 18 au 20 septembre 2008 et, dans ce cadre, la délégation du PE a eu l'occasion de rencontrer des parlementaires des deux chambres italiennes, le ministre italien des affaires intérieures, le maire de Rome, le contrôleur italien de la protection des données et un certain nombre d'ONG. Compte tenu de la résolution du PE du 10 juillet 2008, la délégation LIBE s'est concentrée essentiellement sur les questions suivantes (qui relèvent de ses compétences): - le risque de discrimination directe ou indirecte (article 13 TCE) de catégories de personnes comme les ***personnes de nationalités diverses vivant dans des campements improvisés,*** qui pourrait découler d'un recensement réalisé pour des raisons de sécurité publique;

Or. en

Amendement 5
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national Les parlementaires suivants ont également assisté à la rencontre: Sandro GOZI (député - PD), Maurizio TURCO (député radical - PD), Rita BERNARDINI (députée radicale - PD), SANTINI (sénateur - PDL), MARINARO (sénatrice - PD).	1. Rencontre avec les représentants du parlement national Les parlementaires suivants ont également assisté à la rencontre: Sandro GOZI (député - PD), Maurizio TURCO (député radical - PD), Rita BERNARDINI (députée radicale - PD), SANTINI (sénateur - PDL), MARINARO (sénatrice - PD)***, Souad SBAI (député PDL)***.

Or. it

Amendement 6
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
La délégation a tout d'abord rencontré les présidents et vice-présidents des commissions parlementaires nationales des affaires constitutionnelles et des affaires européennes, ainsi que les représentants suivants du parlement italien: - Rossana BOLDI, présidente de la commission des affaires européennes au Sénat (LEGA NORD), - Mario PESCANTE, président de la commission des affaires européennes à la Chambre (PDL), - Domenico BENEDETTI VALENTINI, vice-président de la commission des affaires constitutionnelles au Sénat (PDL), - Roberto ZACCARIA, vice-président de la commission des affaires constitutionnelles à la Chambre (PD). Les parlementaires suivants ont également assisté à la rencontre: Sandro GOZI (député - PD), Maurizio TURCO (député radical - PD), Rita BERNARDINI (députée radicale - PD), SANTINI (sénateur - PDL), MARINARO (sénatrice - PD). La rencontre a débuté par les discours de bienvenue prononcés par les Italiens soulignant la volonté de dialoguer avec la délégation LIBE, notamment sur les points suivants: - la sécurité intérieure et la discrimination (BOLDI), - l'impact de l'élargissement à des pays comme la Roumanie (PESCANTE),	La délégation a tout d'abord rencontré les présidents et vice-présidents des commissions parlementaires nationales des affaires constitutionnelles et des affaires européennes, ainsi que les représentants suivants du parlement italien: - Rossana BOLDI, présidente de la commission des affaires européennes au Sénat (LEGA NORD), - Mario PESCANTE, président de la commission des affaires européennes à la Chambre (PDL), - Domenico BENEDETTI VALENTINI, vice-président de la commission des affaires constitutionnelles au Sénat (PDL), - Roberto ZACCARIA, vice-président de la commission des affaires constitutionnelles à la Chambre (PD). Les parlementaires suivants ont également assisté à la rencontre: Sandro GOZI (député - PD), Maurizio TURCO (député radical - PD), Rita BERNARDINI (députée radicale - PD), SANTINI (sénateur - PDL), MARINARO (sénatrice - PD). La rencontre a débuté par les discours de bienvenue prononcés par les Italiens soulignant la volonté de dialoguer avec la délégation LIBE, notamment sur les points suivants: - la sécurité intérieure et la discrimination (BOLDI), - l'impact***, selon l'avis de l'intervenant,*** de l'élargissement à des pays comme la Roumanie (PESCANTE),

Or. en

Amendement 7
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 -paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
En réponse à ce discours, le président DEPREZ a souligné le fait que la délégation LIBE a pour but de renforcer le dialogue entre le législateur européen et les législateurs nationaux tout en respectant totalement leur indépendance. Dans cette optique, il a exposé les préoccupations de la commission LIBE, notamment au sujet de la loi italienne adoptée récemment disposant que, pour tout type de crime, le simple fait que l'auteur, lors de la perpétration du crime, se trouve illégalement sur le territoire italien constitue une "circonstance aggravante". ***Selon la*** commission LIBE, ***la Commission européenne et*** le Service juridique du Parlement européen, ***une telle disposition apparaît discriminatoire*** et contraire aux principes communautaires ***sur la libre circulation des*** citoyens de l'UE.	En réponse à ce discours, le président DEPREZ a souligné le fait que la délégation LIBE a pour but de renforcer le dialogue entre le législateur européen et les législateurs nationaux tout en respectant totalement leur indépendance. Dans cette optique, il a exposé les préoccupations de la commission LIBE, notamment au sujet de la loi italienne adoptée récemment disposant que, pour tout type de crime, le simple fait que l'auteur, lors de la perpétration du crime, se trouve illégalement sur le territoire italien constitue une "circonstance aggravante". ***La*** commission LIBE, ***qui avait précédemment chargé*** le Service juridique du Parlement européen ***de présenter un avis sur une telle "circonstance aggravante", est convenue avec le Service juridique que cette "circonstance aggravante" n'est*** contraire aux principes communautaires ***que dans le cas où elle s'applique aux*** citoyens de l'UE.

Or. it

Amendement 8
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 -paragraphe 4 - alinéa 3

Texte du rapport	*Amendement*
Mme Els DE GROEN-KOUWENHOVEN a exprimé sa surprise quant aux messages contradictoires véhiculés au sujet du "paquet sécurité". Alors que, selon le gouvernement italien, le "paquet sécurité" et notamment les récentes "ordonnances d'urgence" avaient essentiellement pour but l'intégration complète des Roms, un message différent émane du rapport de l'Agence des droits fondamentaux et d'autres sources, selon lesquelles les mesures prises étaient principalement de nature répressive ***et qui dénoncent aussi des maltraitances graves d'enfants roms par les "carabinieri";***	Mme Els DE GROEN-KOUWENHOVEN a exprimé sa surprise quant aux messages contradictoires véhiculés au sujet du "paquet sécurité". Alors que, selon le gouvernement italien, le "paquet sécurité" et notamment les récentes "ordonnances d'urgence" avaient essentiellement pour but l'intégration complète des Roms, un message différent émane du rapport de l'Agence des droits fondamentaux et d'autres sources, selon lesquelles les mesures prises étaient principalement de nature répressive***. Elle a invité les autorités italiennes à faire la lumière sur la mise en œuvre et/ou l'interprétation inadéquates des ordonnances d'urgence. Afin d'étayer ses propos sur ces questions législatives, elle a mentionné les objectifs d'intégration et a rappelé – à titre de contre-exemple – l'affaire Bussolengo[1], du 5 septembre 2008, où des "carabinieri" ont gravement maltraité des mineurs roms (des preuves, notamment des certificats médicaux délivrés par un hôpital, en attestent).***

Or. en

Amendement 9
Stefano Zappalà, Roberta Angelilli, Mario Borghezio

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 5

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Pendant ***son*** discours***,*** Mme DE GROEN-KOUWENHOVEN ***a été interrompue par***	Pendant ***le*** discours ***de*** Mme DE GROEN-***KOUWENHOVEN,*** différents

[1] Une enquête judiciaire est actuellement en cours à ce sujet.

les protestations de différents parlementaires italiens du parlement national et européen. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des camps nomades.	parlementaires italiens du parlement national et européen ***ont protesté contre les déclarations insultantes de la députée hollandaise au sujet de l'Italie***. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des camps nomades.
	Or. it

Amendement 10
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 5

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Pendant son discours, Mme DE GROEN-KOUWENHOVEN a été interrompue par les protestations de différents parlementaires italiens du parlement national et européen. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des ***camps nomades***.	Pendant son discours, Mme DE GROEN-KOUWENHOVEN a été interrompue par les protestations de différents parlementaires italiens du parlement national et européen. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des ***campements improvisés***.
	Or. en

Amendement 11
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 5

Texte du rapport	*Amendement*
Pendant son discours, Mme DE GROEN-KOUWENHOVEN a été interrompue par les protestations de différents parlementaires italiens du parlement national et européen. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des camps ***nomades***.	Pendant son discours, Mme DE GROEN-KOUWENHOVEN a été interrompue par les protestations de différents parlementaires italiens du parlement national et européen ***qui l'ont dépourvu de son badge et l'ont empêchée de s'exprimer***. Le président Deprez l'a invitée à se concentrer sur les questions législatives. Elle a alors rappelé l'inquiétude du Parlement européen et de la Commission européenne concernant la discrimination possible entre citoyens européens en cas d'expulsion des camps ***roms***.

Or. en

Amendement 12
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 6

Texte du rapport	*Amendement*
Le président BOLDI a fustigé les déclarations de Mme DE GROEN-Kouwenhoven en les jugeant non fondées et le président PESCANTE a réagi en considérant ces accusations comme un mauvais exemple de la mentalité du pays de Mme DE Groen-Kouwenhoven.	Le président BOLDI a fustigé les déclarations de Mme DE GROEN-Kouwenhoven en les jugeant non fondées et le président PESCANTE a réagi en considérant ces accusations comme un mauvais exemple de la mentalité du pays de Mme DE Groen-Kouwenhoven. ***Le président PESCANTE a également comparé Mme DE GROEN à une militante écologiste qui serait venu en Italie pour empêcher les Italiens de massacrer des phoques, à savoir des Roms. Les déclarations du président étaient***

insultantes à l'égard de la mentalité nationale du membre néerlandais, d'un des sept membres principaux de la délégation de la commission LIBE et de la communauté rom, qui n'est constituée ni de nomades ni de phoques. Néanmoins, le président de la délégation de la commission LIBE n'est pas intervenu.

Or. en

Amendement 13
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 7

Texte du rapport	*Amendement*
Le vice-président ZACCARIA est intervenu immédiatement après pour attirer l'attention sur le fait que Mme DE GROEN n'accusait personne et qu'elle faisait uniquement référence à des sources extérieures. Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent le relevé des empreintes digitales des nomades et qui étaient fondées. Ce type de mesures exceptionnelles, même si elles sont administratives, peut suspendre temporairement l'application de la législation ordinaire. Selon le vice-président ZACCARIA, ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays. C'est seulement dans la seconde phase que la situation légale a été clarifiée grâce à l'adoption par le ministre de l'intérieur de	Le vice-président ZACCARIA est intervenu immédiatement après pour attirer l'attention sur le fait que Mme DE GROEN n'accusait personne et qu'elle faisait uniquement référence à des sources extérieures. Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent le relevé des empreintes digitales des nomades et qui étaient fondées. Ce type de mesures exceptionnelles, même si elles sont administratives, peut suspendre temporairement l'application de la législation ordinaire. Selon le vice-président ZACCARIA, ***qui s'est ensuite excusé auprès de Mme DE GROEN pour l'agitation qui a régné au cours de la réunion,*** ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

"lignes directrices" interprétatives approuvées préalablement par l'autorité nationale chargée de la protection des données ("Garante").	C'est seulement dans la seconde phase que la situation légale a été clarifiée grâce à l'adoption par le ministre de l'intérieur de "lignes directrices" interprétatives approuvées préalablement par l'autorité nationale chargée de la protection des données ("Garante"). ***En fait, le vice-président a confirmé que les ordonnances n'avaient pas été appliquées de manière adéquate, ce qui lui a valu d'être lourdement critiqué par des députés italiens qui lui ont reproché de défendre Mme DE GROEN.***

Or. en

Amendement 14
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 7

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent le relevé ***des empreintes digitales des nomades et qui étaient fondées***. ***Ce type de mesures exceptionnelles, même si elles sont administratives, peut suspendre temporairement l'application de la législation ordinaire.*** Selon le vice-président ZACCARIA, ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays.	Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent ***des relevés signalétiques***. ***De telles "ordonnances d'urgence" doivent cependant être appliquées dans le respect des principes généraux contenus dans les dispositions juridiques et les directives communautaires[1].*** Selon le vice-président ZACCARIA, ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays.
	[1] Article 3 de l'ordonnance de la présidence du Conseil des ministres (ordonnance n° 3676 de mai 2008).

Or. it

Amendement 15
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 7

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent le relevé des empreintes digitales des ***nomades*** et qui étaient fondées. Ce type de mesures exceptionnelles, même si elles sont administratives, peut suspendre temporairement l'application de la législation ordinaire. Selon le vice-président ZACCARIA, ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays.	Il a ensuite invité les participants à se concentrer sur la nature spécifique, dans le cadre légal italien, des mesures de protection civile appartenant aux "ordonnances d'urgence" de mai 2008 qui requièrent le relevé des empreintes digitales des ***communautés de personnes vivant dans des campements improvisés*** et qui étaient fondées. Ce type de mesures exceptionnelles, même si elles sont administratives, peut suspendre temporairement l'application de la législation ordinaire. Selon le vice-président ZACCARIA, ces "ordonnances" ont été appliquées de façon incohérente, du moins dans la première phase de leur existence, et elles ont soulevé de sérieuses inquiétudes à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

Or. en

Amendement 16
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 8

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national

Le sénateur SANTINI est ensuite intervenu pour rappeler que, lors de la législature précédente du Parlement européen, il était le rapporteur pour la directive sur la libre circulation des citoyens européens. ***Malheureusement, à*** ce moment-là***,*** nous ***n'avions*** aucune idée de la possibilité d'un mouvement de centaines de milliers de citoyens européens comme il a eu lieu suite à l'élargissement aux nouveaux États membres de l'UE. C'est pourquoi la directive 2004/38 devrait non seulement prendre en compte la situation des Roms, mais aussi celle de beaucoup d'autres minorités.	Le sénateur SANTINI est ensuite intervenu pour rappeler que, lors de la législature précédente du Parlement européen, il était le rapporteur pour la directive sur la libre circulation des citoyens européens. ***L'intervenant a déclaré qu'il estimait "regrettable" qu'à*** ce moment-là ***"***nous ***n'ayons eu*** aucune idée de la possibilité d'un mouvement de centaines de milliers***"*** de citoyens européens comme il a eu lieu suite à l'élargissement aux nouveaux États membres de l'UE. C'est pourquoi***, d'après cet intervenant,*** la directive 2004/38 devrait non seulement prendre en compte la situation des Roms, mais aussi celle de beaucoup d'autres minorités.

Or. en

Amendement 17
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 9

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Le vice-président VALENTINI, en réponse à Mme JAROCKA, a rappelé que chaque expulsion ***doit être*** décidée par un juge et non par une autorité administrative. Pour répondre à Mme MOHÁCSI, il a rappelé que les mesures italiennes ne ciblaient pas une minorité particulière et que, dans tous les cas, l'intégration est un processus à double sens qui exige de chacun une volonté sincère de s'intégrer dans la société italienne.	Le vice-président VALENTINI, en réponse à Mme JAROCKA, a rappelé que chaque expulsion ***est toujours*** décidée par un juge et non par une autorité administrative. Pour répondre à Mme MOHÁCSI, il a rappelé que les mesures italiennes ne ciblaient pas une minorité particulière et que, dans tous les cas, l'intégration est un processus à double sens qui exige de chacun une volonté sincère de s'intégrer dans la société italienne.

Or. it

Amendement 18
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 11

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Mme MOHÁCSI a posé plusieurs questions: - sur quelle base a-t-il été décidé de s'intéresser à un groupe social particulier (les ***nomades***), - pourquoi l'Italie n'a-t-elle pas répertorié les Roms parmi les minorités nationales, - l'intégralité du "paquet sécurité" ou seulement une partie avait-il été soumis à la Cour constitutionnelle, - les parlementaires nationaux pensent-ils que le "paquet sécurité" traite correctement les citoyens européens, les ressortissants de pays tiers et les apatrides.	Mme MOHÁCSI a posé plusieurs questions: - sur quelle base a-t-il été décidé de s'intéresser à un groupe social particulier (les ***communautés de personnes vivant dans des campements improvisés***), - pourquoi l'Italie n'a-t-elle pas répertorié les Roms parmi les minorités nationales, - l'intégralité du "paquet sécurité" ou seulement une partie avait-il été soumis à la Cour constitutionnelle, - les parlementaires nationaux pensent-ils que le "paquet sécurité" traite correctement les citoyens européens, les ressortissants de pays tiers et les apatrides.

Or. en

Amendement 19
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 14

Texte du rapport	*Amendement*
1. Rencontre avec les représentants du parlement national	1. Rencontre avec les représentants du parlement national
Mme ANGELILLI a estimé que ce genre de rencontres étaient fructueuses et elle a félicité le gouvernement d'avoir pris l'initiative de soumettre le projet de loi à la Commission européenne. Au sujet de l'organisation de ***ce type de*** rencontre***, elle pense qu'il serait intéressant de traduire les documents*** (tels que les ordonnances	Mme ANGELILLI a estimé que ce genre de rencontres étaient fructueuses et elle a félicité le gouvernement d'avoir pris l'initiative de soumettre le projet de loi à la Commission européenne. Au sujet de l'organisation de ***la*** rencontre***, elle dénonce le fait que l'absence de traduction des textes juridiques compromet gravement la***

d'urgence du gouvernement et l'avis de la Croix-Rouge).	***rencontre avec les députés et les sénateurs du Parlement italien*** (tels que les ordonnances d'urgence du gouvernement et l'avis de la Croix-Rouge).

Or. it

Amendement 20
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG	2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG
En accueillant les institutions et les ONG, le président DEPREZ a soulevé les questions suivantes: 1) quel est leur rôle exact concernant le recensement ***dans les camps nomades***, 2) comment les données ont-elles été recueillies lors du recensement, 3) comment jugent-ils la situation des Roms en Italie et comment la protection des droits de l'homme et des libertés civiles est-elle assurée.	En accueillant les institutions et les ONG, le président DEPREZ a soulevé les questions suivantes: 1) quel est leur rôle exact concernant le recensement ***des personnes vivant dans des campements improvisés***, 2) comment les données ont-elles été recueillies lors du recensement, 3) comment jugent-ils la situation des Roms en Italie et comment la protection des droits de l'homme et des libertés civiles est-elle assurée.

Or. en

Amendement 21
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG	2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG
En accueillant les institutions et les ONG,	En accueillant les institutions et les ONG,

le président DEPREZ a soulevé les questions suivantes: 1) quel est leur rôle exact concernant le recensement ***dans les camps nomades***, 2) comment les données ont-elles été recueillies lors du recensement, 3) comment jugent-ils la situation des Roms en Italie et comment la protection des droits de l'homme et des libertés civiles est-elle assurée.	le président DEPREZ a soulevé les questions suivantes: 1) quel est leur rôle exact concernant le recensement ***des personnes vivant dans des campements improvisés***, 2) comment les données ont-elles été recueillies lors du recensement, 3) comment jugent-ils la situation des Roms en Italie et comment la protection des droits de l'homme et des libertés civiles est-elle assurée.

Or. en

Amendement 22
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG	2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG
Paolo ARTINI, représentant du HCR, a déclaré que 20 % des 160 000 Roms présents en Italie venaient des Balkans et qu'ils ne pouvaient pas être expulsés parce qu'ils peuvent être considérés comme des demandeurs d'asile. Il a dénoncé le climat de racisme et de xénophobie de plus en plus répandu dans la société italienne et, de façon plus générale, l'indifférence grandissante de l'opinion publique concernant la situation des ressortissants de pays tiers. Malheureusement, les autorités italiennes n'appliquent pas une politique d'intégration réelle et, en plus, elles ne condamnent pas aussi sévèrement qu'elles devraient les actes de racisme et parfois les faits de maltraitance et de violence commis par des agents des forces de l'ordre. Il a évoqué la "charte de Rome" et il a déclaré que la responsabilité principale de la situation actuelle devait être attribuée au manque de	Paolo ARTINI, représentant du HCR, a déclaré que 20 % des 160 000 Roms présents en Italie venaient des Balkans et qu'ils ne pouvaient pas être expulsés parce qu'ils peuvent être considérés comme des demandeurs d'asile. Il a dénoncé le climat de racisme et de xénophobie de plus en plus répandu dans la société italienne et, de façon plus générale, l'indifférence grandissante de l'opinion publique concernant la situation des ressortissants de pays tiers. Malheureusement, les autorités italiennes n'appliquent pas une politique d'intégration réelle et, en plus, elles ne condamnent pas aussi sévèrement qu'elles devraient les actes de racisme et parfois les faits de maltraitance et de violence commis par des agents des forces de l'ordre. Il a évoqué la "charte de Rome" et il a déclaré que la responsabilité principale de la situation actuelle devait être attribuée au manque de

volonté politique des politiciens.	volonté politique des politiciens. ***Parmi les exemples d'actes de violence cités par M. ARTINI figurait également l'affaire Bussolengo du 5 septembre 2005. L'UNHCR a connaissance de cet événement qui avait été nié, la veille, par le ministre Maroni.***
	Or. en

Amendement 23
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 4

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG	2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG
Pour ce qui concerne le recensement, la Croix-Rouge est intervenue dans 36 camps, la plupart non autorisés, en s'occupant surtout des personnes vulnérables. Les données sur la situation actuelle seront recueillies directement par la CRI jusqu'à la mi-octobre.	Pour ce qui concerne le recensement, la Croix-Rouge est intervenue dans 36 camps, la plupart non autorisés, en s'occupant surtout des personnes vulnérables. Les données sur la situation actuelle seront recueillies directement par la CRI jusqu'à la mi-octobre.
Selon la Croix-Rouge, il n'était pas nécessaire de relever les empreintes digitales. Toutes les données personnelles sont gardées par un délégué à la protection des données de la CRI et elles ne sont accessibles qu'à des conditions strictes (par exemple un juge enquêtant sur une affaire pénale).	Selon la Croix-Rouge, ***dans la majeure partie des cas,*** il n'était pas nécessaire de relever les empreintes digitales. Toutes les données personnelles sont gardées par un délégué à la protection des données de la CRI et elles ne sont accessibles qu'à des conditions strictes (par exemple un juge enquêtant sur une affaire pénale).
	Or. it

Amendement 24
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
18 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 6

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG	2. Rencontre avec les organisations publiques mandatées et les ONG
La représentante d'OPERA NOMADI, Mme ***LUONGO***, a présenté quelques chiffres généraux sur la minorité rom. Elle a rappelé que sa présence en Italie remontait au XIVe siècle, que 60 à 70 % d'entre eux avaient moins de 18 ans et que leur espérance de vie était plus courte d'environ 20 ans par rapport aux autres citoyens. Les enfants scolarisés sont une minorité et, dans la plupart des cas d'enfants abandonnés ou maltraités, ils sont séparés de leurs parents et placés en institution.	La représentante d'OPERA NOMADI, Mme ***LONGO***, a présenté quelques chiffres généraux sur la minorité rom. Elle a rappelé que sa présence en Italie remontait au XIVe siècle, que 60 à 70 % d'entre eux avaient moins de 18 ans et que leur espérance de vie était plus courte d'environ 20 ans par rapport aux autres citoyens. Les enfants scolarisés sont une minorité et, dans la plupart des cas d'enfants abandonnés ou maltraités, ils sont séparés de leurs parents et placés en institution.

Or. it

Amendement 25
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 1 - note de bas de page 2

Texte du rapport	*Amendement*
2. Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.	2. Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.
[2] - Les parlementaires ont principalement posé des questions sur: la proportionnalité et la nécessité des ordonnances et de la déclaration d'état d'urgence; ce qu'il s'est passé pendant la période entre l'adoption des ordonnances et la publication des lignes directrices; la différence entre les données délivrées par la CRI et celles fournies par les autorités (Catania); comment les données sont traitées par la CRI et si la DPA va mener une enquête pour vérifier si les données sont traitées selon les lignes directrices (Fava); si le	[2] - Les parlementaires ont principalement posé des questions sur: la proportionnalité et la nécessité des ordonnances et de la déclaration d'état d'urgence; ce qu'il s'est passé pendant la période entre l'adoption des ordonnances et la publication des lignes directrices; la différence entre les données délivrées par la CRI et celles fournies par les autorités (Catania); comment les données sont traitées par la CRI et si la DPA va mener une enquête pour vérifier si les données sont traitées selon les lignes directrices (Fava); si le

relevé de données concernant les mineurs s'effectue selon le droit commun italien ou de façon dérogatoire (Renate Weber); plus d'informations sur les données récoltées pendant le recensement (Mohacsi); le relevé d'empreintes des mineurs; les raisons sociales sous-jacentes au recensement; quelles ont été les interventions de la DPA (Agnoletto); etc. (lorsqu'elles sont disponibles, les réponses sont insérées au-dessus dans les déclarations de la DPA).	relevé de données concernant les mineurs s'effectue selon le droit commun italien ou de façon dérogatoire (Renate Weber); plus d'informations sur les données récoltées pendant le recensement (Mohacsi); le relevé d'empreintes des mineurs; les raisons sociales sous-jacentes au recensement; quelles ont été les interventions de la DPA (Agnoletto); ***si des signalements et des dénonciations sont parvenus à la DPA concernant d'éventuels relevés signalétiques indus, en particulier d'empreintes digitales, ou concernant des violations de l'utilisation des données (Mme Angelilli),*** etc. (lorsqu'elles sont disponibles, les réponses sont insérées au-dessus dans les déclarations de la DPA).

Or. it

Amendement 26
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008- point 1 - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.	Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.
Les contacts entre le ministère et la DPA se sont poursuivis et quand les lignes directrices ont finalement été envoyées à la DPA, celle-ci lui a demandé de les rendre publiques. La DPA a également demandé que les données recueillies ***illégalement*** soient détruites, qu'aucune base de données ne soit créée et que des contrôles adéquats soient menés.	Les contacts entre le ministère et la DPA se sont poursuivis et quand les lignes directrices ont finalement été envoyées à la DPA, celle-ci lui a demandé de les rendre publiques. La DPA a également demandé que les ***éventuelles*** données recueillies ***de façon illégitime*** soient détruites, qu'aucune base de données ne soit créée et que des contrôles adéquats soient menés.

Or. it

Amendement 27
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 1 - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
Les contacts entre le ministère et la DPA se sont poursuivis et quand les lignes directrices ont finalement été envoyées à la DPA, celle-ci lui a demandé de les rendre publiques. La DPA a également demandé que les données recueillies illégalement soient détruites, qu'aucune base de données ne soit créée et que des contrôles adéquats soient menés. Pour répondre aux questions des parlementaires, le professeur Pizzetti a expliqué que: - la DPA procèdera à des contrôles sur place uniquement sur demande des personnes concernées, afin d'évaluer si les lignes directrices sont correctement appliquées ou non; - la DPA n'a encore reçu aucune plainte de qui que ce soit qui estimerait que ses données ont été utilisées de manière abusive[3]; - le relevé d'empreintes digitales et de données ayant trait à l'appartenance ethnique et à la religion n'a eu lieu qu'à Naples au début du recensement; la DPA est intervenue pour bloquer ce relevé. À Rome, le préfet a attendu l'intervention de la DPA pour commencer le recensement et à Milan on a relevé les empreintes digitales de seulement quatre personnes dans le cadre d'enquêtes judiciaires.	Les contacts entre le ministère et la DPA se sont poursuivis et quand les lignes directrices ont finalement été envoyées à la DPA, celle-ci lui a demandé de les rendre publiques. La DPA a également demandé que les données recueillies illégalement soient détruites, qu'aucune base de données ne soit créée et que des contrôles adéquats soient menés. ***Néanmoins, le professeur Pizetti a déclaré qu'il n'était pas en mesure de vérifier si les données recueillies illégalement étaient ou avaient été effectivement détruites. Cette question reste donc ouverte.*** Pour répondre aux questions des parlementaires, le professeur Pizzetti a expliqué que: - la DPA procèdera à des contrôles sur place uniquement sur demande des personnes concernées, afin d'évaluer si les lignes directrices sont correctement appliquées ou non; - la DPA n'a encore reçu aucune plainte de qui que ce soit qui estimerait que ses données ont été utilisées de manière abusive[1]; - le relevé d'empreintes digitales et de données ayant trait à l'appartenance ethnique et à la religion n'a eu lieu qu'à Naples au début du recensement; la DPA est intervenue pour bloquer ce relevé. À

[1] Les parlementaires ont principalement posé des questions sur: la proportionnalité et la nécessité des ordonnances et de la déclaration d'état d'urgence; ce qu'il s'est passé pendant la période entre l'adoption des ordonnances et la publication des lignes directrices; la différence entre les données délivrées par la CRI et celles fournies par les autorités (Catania); comment les données sont traitées par la CRI et si la DPA va mener une enquête pour vérifier si les données sont traitées selon les lignes directrices (Fava); si le relevé de données concernant les mineurs s'effectue selon le droit commun italien ou de façon dérogatoire (Renate Weber); plus d'informations sur les données récoltées pendant le recensement (Mohacsi); le relevé d'empreintes des mineurs; les raisons sociales sous-jacentes au recensement; quelles ont été les interventions de la DPA (Agnoletto); etc. (lorsqu'elles sont disponibles, les réponses sont insérées au-dessus dans les déclarations de la DPA).

	Rome, le préfet a attendu l'intervention de la DPA pour commencer le recensement et à Milan on a relevé les empreintes digitales de seulement quatre personnes dans le cadre d'enquêtes judiciaires.
	Or. en

Amendement 28
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.	Rencontre avec le "Garante" – autorité italienne chargée de la protection des données.
Après avoir chaleureusement accueilli la délégation LIBE, M. ALEMANNO a souligné que:	Après avoir chaleureusement accueilli la délégation LIBE, M. ALEMANNO a souligné que: ***- l'administration actuelle a hérité d'une situation dont l'issue est particulièrement compromise;***
- la situation dans les camps nomades n'était plus tolérable et des mesures d'urgence étaient nécessaires;	- la situation dans les camps nomades n'était plus tolérable et des mesures d'urgence étaient nécessaires;
	Or. it

Amendement 29
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome	Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome
Après avoir chaleureusement accueilli la délégation LIBE, M. ALEMANNO a souligné que:	M. ALEMANNO a souligné que:

- la situation dans les ***camps nomades*** n'était plus tolérable et des mesures d'urgence étaient nécessaires;
- ces mesures seront prises sous la direction des commissaires extraordinaires et en assurant la protection totale des droits de l'homme, de la non-discrimination et de la sécurité des intéressés;
- beaucoup des personnes vivant dans les ***camps nomades*** sont des citoyens italiens, d'autres sont des citoyens européens et non européens dans une situation qui doit encore être vérifiée (sans tenir compte de leur appartenance ethnique ou autre);
- il est nécessaire de fournir une assistance et de se soucier de l'intégration des nomades afin d'organiser ce genre d'interventions;
- il est nécessaire tout d'abord d'en savoir plus sur les ***nomades*** (en réponse à une question du parlementaire CATANIA sur le fait que les programmes scolaires avaient déjà commencé mais qu'aucune action n'avait été mise en place concernant la scolarisation des enfants ***nomades*** et le besoin d'une intervention urgente dans les ***camps***);
- les mesures prévues par les administrations précédentes de la ville ont été maintenues en attendant la fin du recensement attendue pour mi-octobre; ensuite, le préfet, qui détient actuellement tous les pouvoirs concernant l'intégration des ***nomades*** sur la base des ordonnances approuvées par le gouvernement, lancera une série d'actions dans le domaine de l'intégration, du logement, de la scolarisation, de la formation, de l'emploi, etc.

Le maire ALEMANNO a également déclaré que lorsque les données seront recueillies, ce sera au préfet de les gérer. Pour ce qui est de la directive sur la libre circulation, il a affirmé que, selon le droit italien, les personnes se trouvant illégalement sur le sol italien seront expulsées.

- la situation dans les ***campements improvisés*** n'était plus tolérable et des mesures d'urgence étaient nécessaires;
- ces mesures seront prises sous la direction des commissaires extraordinaires et en assurant la protection totale des droits de l'homme, de la non-discrimination et de la sécurité des intéressés;
- beaucoup des personnes vivant dans les ***campements improvisés*** sont des citoyens italiens, d'autres sont des citoyens européens et non européens dans une situation qui doit encore être vérifiée (sans tenir compte de leur appartenance ethnique ou autre);
- il est nécessaire de fournir une assistance et de se soucier de l'intégration des nomades afin d'organiser ce genre d'interventions;
- il est nécessaire tout d'abord d'en savoir plus sur les ***personnes vivant dans des campements improvisés*** (en réponse à une question du parlementaire CATANIA sur le fait que les programmes scolaires avaient déjà commencé mais qu'aucune action n'avait été mise en place concernant la scolarisation des enfants ***vivant dans des campements improvisés*** et le besoin d'une intervention urgente dans les ***campements improvisés***);
- les mesures prévues par les administrations précédentes de la ville ont été maintenues en attendant la fin du recensement attendue pour mi-octobre; ensuite, le préfet, qui détient actuellement tous les pouvoirs concernant l'intégration des ***personnes susmentionnées*** sur la base des ordonnances approuvées par le gouvernement, lancera une série d'actions dans le domaine de l'intégration, du logement, de la scolarisation, de la formation, de l'emploi, etc.

Le maire ALEMANNO a également déclaré que lorsque les données seront recueillies, ce sera au préfet de les gérer. Pour ce qui est de la directive sur la libre circulation, il a affirmé que, selon le droit italien, les personnes se trouvant

	illégalement sur le sol italien seront expulsées.

Or. en

Amendement 30
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome	Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome
Après avoir ***chaleureusement*** accueilli la délégation LIBE, M. ALEMANNO a souligné que:	Après avoir accueilli la délégation LIBE, M. ALEMANNO a souligné que:

Or. en

Amendement 31
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 1 - alinéa 5

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome	Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome
- il est nécessaire tout d'abord d'en savoir plus sur les nomades (en réponse à une question du parlementaire CATANIA sur le fait que les programmes scolaires avaient déjà commencé mais qu'aucune action n'avait été mise en place concernant la scolarisation des enfants nomades et le besoin d'une intervention urgente dans les camps);	- il est crucial de recueillir de plus amples informations sur les nomades;

Or. it

Amendement 32
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 2 - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome	Rencontre avec M. Gianni ALEMANNO, maire de Rome
Le maire ALEMANNO a également déclaré que lorsque les données seront recueillies, ce sera au préfet de les gérer. Pour ce qui est de la directive sur la libre circulation, il a affirmé que, ***selon le*** droit italien, ***les personnes se trouvant illégalement*** sur le sol italien ***seront expulsées***.	Le maire ALEMANNO a également déclaré que lorsque les données seront recueillies, ce sera au préfet de les gérer. Pour ce qui est de la directive sur la libre circulation, il a affirmé que, ***conformément au*** droit italien ***et communautaire***[1], ***à des fins de maintien de l'ordre public ou de sécurité intérieure, toute personne commettant un délit*** sur le sol italien ***tombe sous le coup d'une expulsion***.
	[1] Article 27 de la directive 38/2004/CE.

Or. it

Amendement 33
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Le ministre MARONI a accueilli la délégation LIBE et a rappelé sa première rencontre avec le président DEPREZ quand la question des "ordonnances d'urgence" avait été soulevée. Il a déclaré que l'exécution des "ordonnances d'urgence" était en route et notamment que le "recensement" des personnes et des besoins avait avancé. Un premier rapport comprenant toutes les	Le ministre MARONI a accueilli la délégation LIBE et a rappelé sa première rencontre avec le président DEPREZ quand la question des "ordonnances d'urgence" avait été soulevée. Il a déclaré que l'exécution des "ordonnances d'urgence" était en route et notamment que le "recensement" des personnes et des besoins avait avancé. Un premier rapport comprenant toutes les

informations utiles avait déjà été envoyé le 1er août au vice-président de la Commission, M. Barrot.
Par après, la Commission a envoyé une réponse positive. En fait, le vice-président Barrot a pris connaissance du contenu du rapport et surtout de la garantie donnée par le ministre Maroni qu'aucune donnée relative à l'origine ethnique et à la religion n'était recueillie. Le vice-président Barrot a demandé à être tenu au courant de la mise en œuvre des ordonnances sur la base des lignes directrices transmises aux préfets par le ministre Maroni.

informations utiles avait déjà été envoyé le 1er août au vice-président de la Commission, M. Barrot.
Par après, la Commission a envoyé une réponse positive. En fait, le vice-président Barrot a pris connaissance du contenu du rapport et surtout de la garantie donnée par le ministre Maroni qu'aucune donnée relative à l'origine ethnique et à la religion n'était recueillie. Le vice-président Barrot a demandé à être tenu au courant de la mise en œuvre des ordonnances sur la base des lignes directrices transmises aux préfets par le ministre Maroni.

À la date du 23 septembre 2008, il était clair que la Commission européenne n'avait toujours pas pris position concernant le rapport présenté en août par les Italiens. De nombreux points étant ou semblant être contradictoires avec la législation communautaire, un groupe de députés européens a adressé, le 24 septembre 2008, une lettre à l'attention de M. Barrot, vice-président de la Commission. Presque trois mois après son envoi, ladite lettre, rédigée à l'initiative de Mme Monica FRASSONI, coprésidente, demeure sans réponse!

Or. en

Amendement 34
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Il a fourni à la délégation les données actuelles relatives au recensement: celui-ci a concerné 1588 personnes en Lombardie, dont 773 mineurs, 1608 personnes en	***M. Maroni*** a fourni à la délégation les données actuelles relatives au recensement: celui-ci a concerné 1588 personnes en Lombardie, dont 773 mineurs, 1608

Campanie, dont 786 mineurs et 2679 personnes dans le Latium, dont 1228 mineurs.	personnes en Campanie, dont 786 mineurs et 2679 personnes dans le Latium, dont 1228 mineurs.

Or. en

Amendement 35
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Il a aussi informé la délégation que 1525 enfants étaient scolarisés, ce qui montre la nécessité d'établir un plan de scolarisation avec le ministère de l'éducation, l'UNICEF et la Croix-Rouge. Selon le programme actuel, le "recensement" dans les trois régions s'achèvera pour la mi-octobre et commencera alors la seconde phase de la mise en œuvre des "ordonnances d'urgence". Pendant cette seconde phase, les commissaires extraordinaires devront: - trouver des sites appropriés pour les nouveaux camps "autorisés" qui remplaceront les campements illégaux, - assurer la scolarisation des enfants, - promouvoir l'intégration des communautés, l'assistance sociale et sanitaire, la formation et le travail. Pour l'instant, les habitants des ***camps nomades*** réagissent positivement au recensement, qui vise à leur donner une identité et un avenir.	Il a aussi informé la délégation que 1525 enfants étaient scolarisés, ce qui montre la nécessité d'établir un plan de scolarisation avec le ministère de l'éducation, l'UNICEF et la Croix-Rouge. Selon le programme actuel, le "recensement" dans les trois régions s'achèvera pour la mi-octobre et commencera alors la seconde phase de la mise en œuvre des "ordonnances d'urgence". Pendant cette seconde phase, les commissaires extraordinaires devront: - trouver des sites appropriés pour les nouveaux camps "autorisés" qui remplaceront les campements illégaux, - assurer la scolarisation des enfants, - promouvoir l'intégration des communautés, l'assistance sociale et sanitaire, la formation et le travail. Pour l'instant, les habitants des ***campements improvisés*** réagissent positivement au recensement, qui vise à leur donner une identité et un avenir.

Or. en

Amendement 36
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Il a aussi informé la délégation que 1525 enfants étaient scolarisés, ce qui montre la nécessité d'établir un plan de scolarisation avec le ministère de l'éducation, l'UNICEF et la Croix-Rouge. Selon le programme actuel, le "recensement" dans les trois régions s'achèvera pour la mi-octobre et commencera alors la seconde phase de la mise en œuvre des "ordonnances d'urgence". Pendant cette seconde phase, les commissaires extraordinaires devront: - trouver des sites appropriés pour les nouveaux camps "autorisés" qui remplaceront les campements illégaux, - assurer la scolarisation des enfants, - promouvoir l'intégration des communautés, l'assistance sociale et sanitaire, la formation et le travail. Pour l'instant, les habitants des camps nomades réagissent positivement au recensement, qui vise à leur donner une identité et un avenir.	Il a aussi informé la délégation que 1525 enfants étaient scolarisés, ce qui montre la nécessité d'établir un plan de scolarisation avec le ministère de l'éducation, l'UNICEF et la Croix-Rouge. Selon le programme actuel, le "recensement" dans les trois régions s'achèvera pour la mi-octobre et commencera alors la seconde phase de la mise en œuvre des "ordonnances d'urgence". Pendant cette seconde phase, les commissaires extraordinaires devront: - trouver des sites appropriés pour les nouveaux camps "autorisés" qui remplaceront les campements illégaux, - assurer la scolarisation des enfants, - promouvoir l'intégration des communautés, l'assistance sociale et sanitaire, la formation et le travail. Pour l'instant, les habitants des camps nomades réagissent positivement au recensement, qui vise à leur donner une identité et un avenir. ***Les visites sur le terrain réalisées dans les camps ont clairement montré que les habitants ne réagissaient pas positivement au recensement. Ceux qui n'ont pas fui ont déclaré:*** ***- qu'ils se sentaient comme des oiseaux en cage,*** ***- que leurs enfants souffraient des visites nocturnes de la police en raison desquelles ils étaient trop fatigués pour se rendre à l'école le matin,*** ***- que les enfants recensés n'avaient pas accès à l'éducation.***

Or. en

Amendement 37
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 5

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Au sujet de ces textes en particulier, le ministre MARONI a informé la délégation que: - la Commission européenne a protesté seulement contre le décret concernant les citoyens communautaires et la libre circulation, alors qu'il avait reçu le feu vert pour les deux autres mesures (sur le regroupement familial et l'asile); - un examen supplémentaire par le gouvernement et le Parlement était nécessaire et qu'il enverrait un texte révisé à la Commission et au Parlement européen afin d'éviter toute contradiction avec le droit européen.	Au sujet de ces textes en particulier, le ministre MARONI a informé la délégation que: - la Commission européenne a protesté seulement contre le décret concernant les citoyens communautaires et la libre circulation, alors qu'il avait reçu le feu vert pour les deux autres mesures (sur le regroupement familial et l'asile)***. Le 19 septembre 2008, la Commission n'avait toujours pas pris position; seul le commissaire Barrot l'avait fait***; - un examen supplémentaire par le gouvernement et le Parlement était nécessaire et qu'il enverrait un texte révisé à la Commission et au Parlement européen afin d'éviter toute contradiction avec le droit européen.

Or. en

Amendement 38
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 7

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des

affaires européennes	affaires européennes
En ce qui concerne le recensement des ***camps nomades*** et les données recueillies à Naples avant la publication des lignes directrices, le ministre a déclaré qu'elles seraient retraitées en fonction de celles-ci.	En ce qui concerne le recensement des ***personnes vivant dans des campements improvisés*** et les données recueillies à Naples avant la publication des lignes directrices, le ministre a déclaré qu'elles seraient retraitées en fonction de celles-ci.

Or. en

Amendement 39
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 8

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Il a aussi informé la délégation que, depuis l'adoption du "décret Amato", il y avait eu 350 citoyens communautaires expulsés, au cas par cas, sur la base d'un acte administratif spécifique et qu'aucun citoyen communautaire ne se trouvait dans les centres de détention temporaire pour immigrants.	Il a aussi informé la délégation que, depuis l'adoption du "décret Amato", il y avait eu 350 citoyens communautaires expulsés, au cas par cas, sur la base d'un acte administratif spécifique et qu'aucun citoyen communautaire ne se trouvait dans les centres de détention temporaire pour immigrants. ***Il demeure que des expulsions collectives, au cours desquelles des personnes ont perdu leurs biens, ont été, voire sont encore, une réalité. Cela ne concerne pas seulement le district de Ponticelli à Naples.***

Or. en

Amendement 40
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - point 3 - paragraphe 9

Texte du rapport	*Amendement*
Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes	Rencontre avec M. MARONI, ministre de l'intérieur et M. RONCHI, ministre des affaires européennes
Au sujet des agressions dans le camp de Ponticelli, le ministre MARONI a déclaré que l'enquête judiciaire était en cours.	Au sujet des agressions dans le camp de Ponticelli, le ministre MARONI a déclaré que l'enquête judiciaire était en cours. ***Quelles mesures seront prises en vue d'ouvrir une enquête judiciaire sur les nombreux cas d'assassinats de Roms par des inconnus?***
	Or. en

Amendement 41
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre2008

Texte du rapport	*Amendement*
Visite de deux camps nomades roms[1] Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome	Visite de deux camps nomades roms[1] Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome
Selon la presse, 650 personnes vivent dans le camp Casilino 900, dont 250 mineurs. Ce camp a été créé il y a plus de 35 ans et il n'a jamais été autorisé. Même si au cours des jours précédents, plus de 500 tonnes de matériaux avaient été évacuées par les services d'hygiène de la province, le camp apparaît comme un ensemble de baraquements en très mauvais état, aux allures de bidonville. *La situation s'est aggravée par la suite à cause du manque d'eau courante et d'électricité, ainsi que de l'absence de chauffage (fermé à la suite d'une descente des autorités qui ont estimé que l'utilisation en était abusive)..*	Six cent cinquante personnes vivent dans le camp Casilino 900, dont 250 mineurs. ***Il s'agit d'un camp illégal créé il y a*** 35 ans***, qui ne répond depuis le début – et le problème est sans remède – à aucune norme minimale sanitaire ou d'hygiène***. Même si au cours des jours précédents, plus de 500 tonnes de matériaux avaient été évacuées par les services d'hygiène de la province, le camp apparaît comme un ensemble de baraquements en très mauvais état, aux allures de bidonville. *La situation s'est aggravée par la suite à cause du manque d'eau courante et d'électricité, ainsi que de l'absence de chauffage (fermé à la suite d'une descente des autorités qui ont estimé que l'utilisation en était abusive)..*

Or. it

Amendement 42
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008

Texte du rapport	*Amendement*
Visite de deux camps nomades roms Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome	Visite de deux camps nomades roms[1] Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome
*D'après des déclarations **informelles prononcées sur place**, la fermeture du camp Casilino 900 et le transfert de ses habitants vers un camp "régulier" feraient partie des priorités des autorités italiennes.*	*D'après des déclarations **officielles**, la fermeture du camp Casilino 900 et le transfert de ses habitants vers un camp "régulier" feraient partie des priorités des autorités italiennes.*

Or. it

Amendement 43
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008 - note de bas de page

Texte du rapport	*Amendement*
Visite de deux camps nomades roms Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome	Visite de deux camps nomades roms Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome
Les camps se sont mis d'accord avec le groupe politique le 10 septembre 2008	***1 Le procureur de Rome (direction de la lutte contre la mafia) mène actuellement, sur ordre de la magistrature, une enquête sur le camp Casilino 900 et sur certaines activités illicites. La Reppublica: "Le trésor secret des nomades: un million dans les camps roms" (4.12.2008); Il Tempo: "Casilino 900: mise sous séquestre de biens pour un million d'euros - s'ils vivent dans des baraquements, ils possèdent néanmoins appartements, grosses cylindrées et au moins vingt-six comptes bancaires" (3.12.2008) Il Messaggero: "Casilino 900, deux millions d'euros mis sous séquestre chez les Roms" (3.12.2008).***

Or. it

Amendement 44
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008

Texte du rapport	*Amendement*
Visite de deux camps nomades roms Camp Salone, Via di Salone 323, Rome Le camp Salone est géré par le Comune di Roma, en collaboration avec une coopérative sociale. ***Selon la presse, il*** est constitué de 135 conteneurs ou caravanes et il compte 700 personnes. Un bus scolaire est disponible et certains Roms travaillent en dehors du camp. À première vue, les conditions de vie sont bien meilleures qu'au camp Casilino 900 et prouvent qu'il est possible d'atteindre plus de dignité humaine dans un camp provisoire. Cependant, même dans ce cas, il est difficile de comprendre comment des personnes vivant là depuis tant d'années peuvent encore être considérées comme "nomades".	Visite de deux camps nomades roms Camp Salone, Via di Salone 323, Rome Le camp Salone est géré par le Comune di Roma, en collaboration avec une coopérative sociale. ***Il*** est constitué de 135 conteneurs ou caravanes et il compte 700 personnes. Un bus scolaire est disponible et certains Roms travaillent en dehors du camp. À première vue, les conditions de vie sont bien meilleures qu'au camp Casilino 900 et prouvent qu'il est possible d'atteindre plus de dignité humaine dans un camp provisoire. Cependant, même dans ce cas, il est difficile de comprendre comment des personnes vivant là depuis tant d'années peuvent encore être considérées comme "nomades".

Or. it

Amendement 45
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Vendredi 19 septembre 2008

Texte du rapport	*Amendement*
Visite de deux camps nomades roms Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome Selon la presse, 650 personnes vivent dans le camp Casilino 900, dont 250 mineurs.	Visite de deux camps nomades roms Casilino 900, Via Casilina, faubourg sud-est de Rome Selon la presse, 650 personnes vivent dans le camp Casilino 900, dont 250 mineurs.

Ce camp a été créé il y a plus de 35 ans et il n'a jamais été autorisé.
Même si au cours des jours précédents, plus de 500 tonnes de matériaux avaient été évacuées par les services d'hygiène de la province, le camp apparaît comme un ensemble de baraquements en très mauvais état, aux allures de bidonville. La situation est aggravée par l'absence de distribution d'eau et d'électricité ainsi que de chauffage (le système a été fermé par les forces de l'ordre parce que l'installation était illégale).
Plusieurs membres de la délégation ont visité le camp et discuté avec les habitants de leurs conditions de vie.
Le président DEPREZ a trouvé la situation extrêmement choquante, notamment à cause de sa longue durée et de l'absence des conditions minimales pour y mener une vie normale.
D'après des informations officieuses recueillies sur le terrain, la fermeture du camp Casilino 900 et le transfert de ses habitants vers un camp "classique" figure parmi les priorités des autorités italiennes.

Camp Salone, Via di Salone 323, Rome

Le camp Salone est géré par ***le Comune di Roma***, en collaboration avec une coopérative sociale.
Selon la presse, il est constitué de 135 conteneurs ou caravanes et il compte 700 personnes. Un bus scolaire est disponible et certains ***Roms*** travaillent en dehors du camp. À première vue, les conditions de vie sont bien meilleures qu'au camp Casilino 900 et prouvent qu'il est possible d'atteindre plus de dignité humaine dans un camp provisoire.
Cependant, même dans ce cas, il est difficile de comprendre comment des personnes vivant là depuis tant d'années

Ce camp a été créé il y a plus de 35 ans***, soit longtemps avant l'élargissement de l'UE, mentionnée par des intervenants lors des réunions susmentionnées comme un événement ayant contribué à la situation actuelle,*** et il n'a jamais été autorisé.
Même si au cours des jours précédents, plus de 500 tonnes de matériaux avaient été évacuées par les services d'hygiène de la province, le camp apparaît comme un ensemble de baraquements en très mauvais état, aux allures de bidonville. La situation est aggravée par l'absence de distribution d'eau et d'électricité ainsi que de chauffage (le système a été fermé par les forces de l'ordre parce que l'installation était illégale).
Plusieurs membres de la délégation ont visité le camp et discuté avec les habitants de leurs conditions de vie.
Le président DEPREZ a trouvé la situation extrêmement choquante, notamment à cause de sa longue durée et de l'absence des conditions minimales pour y mener une vie normale.
D'après des informations officieuses recueillies sur le terrain, la fermeture du camp Casilino 900 et le transfert de ses habitants vers un camp "classique" figure parmi les priorités des autorités italiennes.
Camp Salone, Via di Salone 323, Rome

Le camp Salone est géré par ***la ville de Rome***, en collaboration avec une coopérative sociale.
Selon la presse, il est constitué de 135 conteneurs ou caravanes et il compte 700 personnes. Un bus scolaire est disponible et certains ***habitants*** travaillent en dehors du camp. À première vue, les conditions de vie sont bien meilleures qu'au camp Casilino 900 et prouvent qu'il est possible d'atteindre plus de dignité humaine dans un camp provisoire.
Cependant, même dans ce cas, il est difficile de comprendre comment des personnes vivant là depuis tant d'années

peuvent encore être considérées comme ***"nomades"***.	peuvent encore être considérées comme ***"sans domicile fixe"***.

Or. en

Amendement 46
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
1. Elle a permis de prendre conscience des tensions sociales et du climat qui règnent actuellement en Italie en ce qui concerne la situation des nomades. Un malaise se répand et un sentiment d'insécurité semble croître parmi les citoyens italiens et étrangers dans la vie quotidienne. Une augmentation des actes de xénophobie et de racisme a été enregistrée, certains d'une violence sans précédent. "L'alarme sociale", citée comme justification au "paquet sécurité" et aux "ordonnances d'urgence" résonne toujours, et la réaction excessive des médias et du discours politique semble attiser plus que calmer les tensions existantes dans la société italienne.	***supprimé***

Or. it

Amendement 47
Roberto Fiore

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
1. Elle a permis de ***prendre conscience des tensions sociales et du climat qui règnent actuellement en Italie en ce qui concerne la situation des nomades***. ***Un malaise se***	1. Elle a permis de ***se rendre compte du fait que la seule forme de racisme vérifiable ne l'est que dans le cas de Cour suprême de cassation italienne qui, au***

répand et un sentiment d'insécurité semble croître parmi les citoyens italiens et étrangers dans la vie quotidienne. Une augmentation des actes de xénophobie et de racisme a été enregistrée, certains d'une violence sans précédent. "L'alarme sociale", citée comme justification au "paquet sécurité" et aux "ordonnances d'urgence" résonne toujours, et la réaction excessive des médias et du discours politique semble attiser plus que calmer les tensions existantes dans la société italienne.

travers d'une de ses dernières décisions, applique de façon inégale les lois en vigueur, créant ainsi une discrimination de fait ne touchant que l'ethnie rom. De cette façon, l'axiome selon lequel "la loi est la même pour tous" perd toute valeur pratique et les Roms ne sont pas jugés pour certains actes qui, s'ils avaient été commis par des Italiens, impliqueraient une condamnation certaine. Mais il y a plus. La décision évoquée ci-dessus conduit à une véritable discrimination en faveur des enfants roms, étant donné que la mendicité, considérée comme faisant partie intégrante de la culture rom, et devenue justifiable, reste l'unique horizon professionnel et moyen de subsistance envisagé pour l'avenir.

Or. it

Amendement 48
Giusto Catania

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 1

Texte du rapport	*Amendement*
1. Elle a permis de prendre conscience des tensions sociales et du climat qui règnent actuellement en Italie en ce qui concerne la situation des nomades. Un malaise se répand et un sentiment d'insécurité semble croître parmi les citoyens italiens et étrangers dans la vie quotidienne. Une augmentation des actes de xénophobie et de racisme a été enregistrée, certains d'une violence sans précédent. ***"L'alarme sociale", citée comme justification au "paquet sécurité" et aux "ordonnances d'urgence" résonne toujours, et la*** réaction excessive des médias et du discours politique semble attiser plus que calmer les tensions existantes dans la	1. Elle a permis de prendre conscience des tensions sociales et du climat qui règnent actuellement en Italie en ce qui concerne la situation des nomades. Un malaise se répand et un sentiment d'insécurité semble croître parmi les citoyens italiens et étrangers dans la vie quotidienne. Une augmentation des actes de xénophobie et de racisme a été enregistrée, certains d'une violence sans précédent. ***La*** réaction excessive des médias et du discours politique***, qui associent les ressortissants non italiens à la criminalité,*** semble attiser plus que calmer les tensions existantes dans la société italienne

société italienne.

Or. en

Amendement 49
Giusto Catania

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
2. Elle a permis d'examiner ***et de comprendre en partie*** la complexité légale des différentes mesures prises par les autorités italiennes dans le cadre du dénommé "paquet sécurité". Le paquet réunit un décret-loi converti en loi, trois décrets législatifs, un projet de loi ordinaire et quatre arrêtés gouvernementaux adoptés sous le mécanisme de protection civile. Une construction juridique si complexe était (et reste) difficile à comprendre. ***L'explication qui en a été donnée à l'opinion publique et aux médias semble avoir été simplifiée de façon incorrecte, créant des zones d'ombres, ce qui a nécessité ensuite*** d'autres interventions telles que, par exemple, l'adoption (après la demande d'information de la Commission européenne et de l'adoption de la résolution du Parlement européen) de "lignes directrices" ministérielles pour compléter les "ordonnances" du gouvernement.	2. Elle a permis d'examiner la complexité légale des différentes mesures prises par les autorités italiennes dans le cadre du dénommé "paquet sécurité". Le paquet réunit un décret-loi converti en loi, trois décrets législatifs, un projet de loi ordinaire et quatre arrêtés gouvernementaux adoptés sous le mécanisme de protection civile. Une construction juridique si complexe était (et reste) difficile à comprendre. ***Dès lors, d'autres*** interventions telles que, par exemple, l'adoption (après la demande d'information de la Commission européenne et de l'adoption de la résolution du Parlement européen) de "lignes directrices" ministérielles pour compléter les "ordonnances" du gouvernement, ***étaient nécessaires***.

Or. en

Amendement 50
Mario Borghezio, Stefano Zappalà, Roberta Angelilli

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 2

Texte du rapport	*Amendement*
2. Elle a permis d'examiner ***et de comprendre en partie la complexité légale des différentes mesures prises par les autorités italiennes dans le cadre du dénommé "paquet sécurité". Le paquet réunit un décret-loi converti en loi, trois décrets législatifs, un projet de loi ordinaire et quatre arrêtés gouvernementaux adoptés sous le mécanisme de protection civile. Une construction juridique si complexe était (et reste) difficile à comprendre. L'explication qui en a été donnée à l'opinion publique et aux médias semble avoir été simplifiée de façon incorrecte, créant des zones d'ombres, ce qui a nécessité ensuite d'autres interventions telles que, par exemple, l'adoption (après la demande d'information de la Commission européenne et de l'adoption de la résolution du Parlement européen) de "lignes directrices" ministérielles pour compléter les "ordonnances" du gouvernement.***	2. Elle a permis d'examiner ***les mesures adoptées par les autorités italiennes, lesquelles se composent d'un décret présidentiel et de trois ordonnances.***

Or. it

Amendement 51
Giusto Catania

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
3. Même si elle a été marquée par un malentendu évident ***(probablement à cause d'un problème de traduction)*** au sujet d'une intervention d'un membre de la délégation LIBE, la rencontre avec les parlementaires italiens était très intéressante car elle a permis de confirmer les difficultés que peuvent soulever	3. Même si elle a été marquée par un malentendu évident au sujet d'une intervention d'un membre de la délégation LIBE, la rencontre avec les parlementaires italiens était très intéressante car elle a permis de confirmer les difficultés que peuvent soulever l'application de mesures européenne (telle que la directive sur la

l'application de mesures européenne (telle que la directive sur la libre circulation des citoyens de l'UE). À la fin de la rencontre, le souhait a été exprimé d'organiser d'autres rencontres sur des questions plus précises et avec une meilleure préparation.	libre circulation des citoyens de l'UE). À la fin de la rencontre, le souhait a été exprimé d'organiser d'autres rencontres sur des questions plus précises et avec une meilleure préparation.

Or. en

Amendement 52
Elly de Groen-Kouwenhoven

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 3

Texte du rapport	*Amendement*
3. ***Même si elle a été marquée par un malentendu évident (probablement à cause d'un problème de traduction) au sujet d'une intervention d'un membre de la délégation LIBE,*** la rencontre avec les parlementaires italiens était très intéressante car elle a permis de confirmer les difficultés que peuvent soulever l'application de mesures européenne (telle que la directive sur la libre circulation des citoyens de l'UE). À la fin de la rencontre, le souhait a été exprimé d'organiser d'autres rencontres sur des questions plus précises et avec une meilleure préparation.	3. ***Bien qu'un des membres principaux de la délégation, son pays et la communauté rom (comparée à des phoques) aient été insultés par le président PESCANTE au Sénat et bien que le ministre Maroni n'ait manifestement pas dit la vérité à plusieurs occasions,*** la rencontre avec les parlementaires italiens était très intéressante car elle a permis de confirmer les difficultés que peuvent soulever l'application de mesures européenne (telle que la directive sur la libre circulation des citoyens de l'UE). À la fin de la rencontre, le souhait a été exprimé d'organiser d'autres rencontres sur des questions plus précises et avec une meilleure préparation. À la fin de la rencontre, le souhait a été exprimé d'organiser d'autres rencontres sur des questions plus précises et avec une meilleure préparation.

Or. en

Amendement 53
Mario Borghezio, Stefano Zappalà, Roberta Angelilli

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 4

Texte du rapport	*Amendement*
4) Elle a permis de recueillir les opinions, les remarques et les critiques de représentants d'institutions (comme la Croix-Rouge et l'UNHCR) et d'ONG sur le fait que, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé la gravité des conditions des nomades ***et que la situation est sérieusement compromise***.	4) Elle a permis de recueillir les opinions, les remarques et les critiques de représentants d'institutions (comme la Croix-Rouge et l'UNHCR) et d'ONG sur le fait que, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé la gravité des conditions des nomades.

Or. it

Amendement 54
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 4

Texte du rapport	*Amendement*
4. Elle a permis de recueillir les opinions, les remarques et les critiques de représentants d'institutions (comme la Croix-Rouge et l'UNHCR) et d'ONG sur le fait que, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé la gravité des conditions des ***nomades*** et que la situation est sérieusement compromise.	4. Elle a permis de recueillir les opinions, les remarques et les critiques de représentants d'institutions (comme la Croix-Rouge et l'UNHCR) et d'ONG sur le fait que, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé la gravité des conditions des ***communautés de personnes vivant dans des campements improvisés*** et que la situation est sérieusement compromise.

Or. en

Amendement 55
Giusto Catania

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 4

Texte du rapport	*Amendement*
4. Elle a permis de recueillir les opinions, les remarques et les critiques de représentants d'institutions (comme la Croix-Rouge et l'UNHCR) et d'ONG sur le fait que, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé la gravité des conditions des nomades et que la situation est sérieusement compromise.	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 56
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 5 - alinéa 2

Texte du rapport	*Amendement*
- le décret législatif qui modifie la législation italienne en transposant la directive 2004/38 ***sera retiré et un nouveau projet de loi conforme aux propositions de la Commission européenne et sans criminalisation du défaut d'inscription après trois mois de résidence sera adopté; à ce sujet, il faut noter que le gouvernement a retiré le projet de décret législatif comme promis;***	- le décret législatif qui modifie la législation italienne en transposant la directive 2004/38 ***a été suspendu***;

Or. it

Amendement 57
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 5 - alinéa 3

Texte du rapport	*Amendement*
- le "recensement" ***dans les camps nomades*** avait pour but d'améliorer l'intégration sociale de la communauté concernée, notamment des mineurs;	- le "recensement" ***des personnes vivant dans des camps improvisés*** avait pour but d'améliorer l'intégration sociale de la communauté concernée, notamment des mineurs;

Or. en

Amendement 58
Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 5 - alinéa 4

Texte du rapport	*Amendement*
- aucune base de données n'a été ou ne sera créée et les données recueillies pendant les opérations seront traitées comme les autres données de ce type; ***aucun mineur de moins de 14 ans ne devra se soumettre à une identification ou à un relevé d'empreintes digitales sans l'autorisation de l'autorité judiciaire; à ce sujet, c'est l'autorité nationale chargée de la protection des données qui devra procéder aux vérifications nécessaires***.	- aucune base de données n'a été ou ne sera créée et les données recueillies pendant les opérations seront traitées comme les autres données de ce type; ***l'autorisation de l'autorité judiciaire est prévue uniquement pour les empreintes digitales, tandis que les contrôles d'identité ne peuvent être pratiqués que s'ils sont nécessaires à des fins de surveillance des enfants et, en particulier, pour les protéger des abus.***

Or. it

Amendement 59
Roberto Fiore

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 6

Texte du rapport	*Amendement*
6. Elle a permis de s'assurer de l'engagement des autorités locales à trouver une solution adéquate pour les camps nomades, particulièrement pour celui aux allures de bidonville installé de manière irrégulière depuis 35 ans (Casilino 900) à seulement 10 km du centre de la capitale italienne.	***6. La délégation déclare que la situation de pauvreté de ceux qui occupent les camps faisant l'objet de la visite n'est qu'apparente et n'a pas résisté aux enquêtes récentes menées par la police judiciaires, lesquelles ont permis de confisquer des montants considérables placés sur des comptes courants appartenant à des familles roms prétendument indigentes et habitant ce même camp.*** ***En outre, il apparaît que les biens confisqués, l'argent mais aussi des biens mobiliers et immobiliers, sont très certainement le fruit d'activités illicites réalisées par des Roms alors qu'ils résidaient dans les camps établis à Rome.***

Or. it

Amendement 60
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Conclusion - paragraphe 6

Texte du rapport	*Amendement*
6. Elle a permis de s'assurer de l'engagement des autorités locales à trouver une solution adéquate pour les ***camps nomades***, particulièrement pour celui aux allures de bidonville installé de manière irrégulière depuis 35 ans (Casilino 900) à seulement 10 km du centre de la capitale italienne.	6. Elle a permis de s'assurer de l'engagement des autorités locales à trouver une solution adéquate pour les ***personnes vivant dans des campements improvisés***, particulièrement pour celui aux allures de bidonville installé de manière irrégulière depuis 35 ans (Casilino 900) à seulement 10 km du centre de la capitale italienne.

Or. en

Amendement 61
Rareş-Lucian Niculescu

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE

Texte du rapport	*Amendement*
Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE	***supprimé***

Or. en

Amendement 62
Mario Borghezio, Stefano Zappalà, Roberta Angelilli

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Main events before the LIBE Visit

Texte du rapport	*Amendement*
Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE	***supprimé***

Or. it

Amendement 63
Roberta Angelilli, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Main events before the LIBE Visit

Texte du rapport	*Amendement*
Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE	Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE
2007	2007
	27 avril Une jeune fille italienne, Vanessa Russo, âgée de 22 ans, décède à l'hôpital après une agonie de plusieurs, à cause d'un coup de parapluie reçu dans l'œil alors qu'elle était assise sur un banc du métro de Rome; l'auteur des faits, une jeune fille rom, a été condamnée à seize

ans d'emprisonnement.

Or. it

Amendement 64
Roberta Angelilli, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
Main events before the LIBE Visit

Texte du rapport	*Amendement*
Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE	Les évènements principaux qui ont précédé la visite de la délégation LIBE
2007	2007
Le 17 août. Un cycliste italien est agressé alors qu'il circulait à Tor di Valle, un faubourg de Rome. Le cycliste est mort quelques mois plus tard des suites de cette agression. Deux Roumains sont condamnés.	**Le 17 août.** Un cycliste italien***, M. Luigi Moriccioli,*** est agressé alors qu'il circulait à Tor di Valle, un faubourg de Rome. Le cycliste est mort quelques mois plus tard des suites de cette agression. Deux Roumains sont condamnés.

Or. it

Amendement 65
Roberta Angelilli, Mario Borghezio, Stefano Zappalà

Projet de rapport sur la visite de la délégation LIBE en Italie
ANNEX II

Texte du rapport	*Amendement*
ANNEX II	***supprimé***

Or. it